



... Au fil du Mérard, La vie à Nancras ...

Bulletin municipal Janvier 2024



Le mot du maire

Nancrassiennes, Nancrassiens, chers amis.

Je vous présente, en mon nom et au nom du Conseil Municipal, mes meilleurs vœux et vous souhaite, ainsi qu'à tous vos proches, une très belle année 2024 !
Que l'année nouvelle vous conserve en bonne santé, qu'elle vous permette de vous épanouir et de partager des moments heureux avec celles et ceux que vous aimez.

Vendredi 19 janvier a eu lieu la cérémonie des vœux. Ce temps de partage et de convivialité est toujours un plaisir. Il constitue, en réalité, un exemple, peut-être utopique, du vivre-ensemble que nous devons collectivement porter, à Nancras et ailleurs : un moment de convivialité partagé par la population avec ses représentants élus et les forces vives de notre territoire.

Ce moment me réjouit d'autant plus qu'il intervient dans un contexte national et international empreint d'incertitudes et de tensions. Je n'oserais pas affirmer que notre commune s'y soustrait totalement, mais mesurons chaque jour la chance que nous avons de vivre et d'agir dans notre belle localité.

Mon équipe municipale et moi-même sommes dépositaires d'une mission :

- Conserver et chérir l'identité de la commune de Nancras, une ville à la campagne dans laquelle il fait bon vivre.
- La développer encore, afin qu'elle demeure exceptionnelle par la qualité de vie qu'elle offre. C'est la ligne que nous nous sommes fixée en 2020, et que nous nous astreignons à mettre en œuvre au quotidien.

L'année 2023 qui vient de s'achever a été riche en projets pour notre commune. Nous avons notamment :

- Consolidé et aménagé la rue du Parc en y créant 27 places de stationnement supplémentaires aux abords des bâtiments du parc de la mairie.
- Investi près de 45 000 € pour l'école dans l'agrandissement de deux classes, le remplacement des ouvertures et l'isolation.
- Continué la restauration de la salle de la Sellerie par le remplacement des portes d'entrée et de secours afin de répondre aux normes PMR ainsi que la pose d'une VMC.
- Fait l'acquisition des murs de la boucherie afin de pérenniser l'activité artisanale du boucher.
- Aménagé un abri-bus rue des écoles.

Notre objectif est de faire de Nancras, une commune **vivante et attrayante** :

- Vivante par l'action de ses associations, par le dynamisme de son tissu économique et commercial.
- Vivante par les événements et animations que nous offrons.
- Vivante par le soin que nous apportons à nos aînés en leur distribuant un petit colis à Noël.
- Vivante, enfin, par l'attention et la place particulière que nous entendons réserver aux enfants de Nancras.

Suite en page 3

Mairie de Nancras : 20 rue de l'Aunis
Telephone : 05 46 94 70 75
Courriel : mairie@nancras.fr
Site internet : www.nancras.fr

Ouverture au public :

lundi de 13h30 à 18h30
mardi de 14h00 à 18h00
mercredi de 09h00 à 12h30
vendredi de 13h30 à 18h00

LE CONSEIL MUNICIPAL : les points principaux

Le compte rendu détaillé des conseils municipaux ainsi que les délibérations sont sur le site internet www.nancras.fr à la rubrique « La mairie » et disponible à l'examen en mairie.

Conseil municipal du 11/12/2023

Avenant n°2 : convention avec le Syndicat Départemental de la Voirie concernant l'opération d'aménagement du Parvis de la Mairie et de la rue de l'Aunis

Monsieur le Maire présente l'avenant n°2 de la convention de maîtrise d'œuvre avec le Syndicat Départemental concernant l'aménagement du parvis de la Mairie. Ainsi, c'est le Syndicat Départemental de la voirie qui réalisera les travaux. L'avenant n°2 a pour objet de redéfinir les missions de maîtrise d'œuvre. La rémunération sera sensiblement la même.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant n°2 à la convention de maîtrise d'œuvre proposée par le Syndicat Départemental de la Voirie.

Demandes de subventions : aménagement du parvis de la Mairie

L'aménagement du parvis est chiffré à 194 974,61€ HT et les frais d'études à 11 235,68€ HT soit un montant global de 206 210,29€.

Monsieur le Maire explique que le projet est éligible à plusieurs subventions :

- La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)
- La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)
- Fonds Vert

- aux produits des amendes de police du Département

Monsieur le Maire présente le plan de financement de cette opération qui peut être subventionnée à 73,33 % soit 151 215,58€. Il ajoute que le projet débutera sous réserve de l'accord des subventions.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le plan de financement et décide de solliciter les subventions DETR, DSIL et Fonds vert de l'État et Département au titre du produit des amendes de police.

Consultation des organismes bancaires pour la souscription d'un prêt : financement de l'opération « aménagement du Parvis de la Mairie »

Le solde sera financé sur les fonds propres de la Collectivité. Avec le calcul de récupération de la TVA, Monsieur le Maire explique que le montant total du solde s'élève à 62 000€.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de consulter les organismes bancaires pour contracter un prêt sur 15 ans.

Le montant sera réétudié en fonction de l'accord des subventions.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation auprès des organismes bancaires.

Amortissements des études réalisées par le Conseil Départemental : réfection de la rue de l'Aunis

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise l'amortissement des frais d'études du Département relatifs à la réfection de la rue de l'Aunis sur une durée de 10 ans soit 564,48€ par an.

Admission de créances en non-valeur

Monsieur le Maire présente la demande du Service de Gestion Comptable de Rochefort de proposer en non-valeur une dette de 269,90€ (représentant des impayés de cantine). Malgré les relances du Trésor Public, ces créances ne peuvent pas être recouvrées.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette demande et charge Monsieur le Maire de faire établir un mandat d'admission en non-valeur

Décision Modificative n°3 : budget principal

L'achat de barrières de sécurité pour la salle de la Sellerie et l'Hermione (1603,20€), le remplacement d'une fenêtre d'un appartement loué par la Commune (1058,36€), le projet NEFLE de l'école (7430€ en dépenses et en recettes) ainsi que la subvention du Département pour la VMC de la salle de la Sellerie (1192€) sont intégrés dans cette décision modificative.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n°3 du budget principal.

Création de poste : adjoint technique 2ème classe temps complet

M LEFEBVRE Julien est en contrat aidé depuis février 2022.

Monsieur Le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait décidé de créer un poste d'adjoint technique à temps complet à la fin de son contrat, le 14 août 2023. Cette décision a été reportée du fait de la proposition de Pôle emploi de renouveler son contrat aidé jusqu'au 13 février 2024.

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique à temps complet à la fin de son contrat, le 14 février 2024.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la création de poste au 14 février 2024.

Suite en page 4

Nous souhaitons également faire de Nancras, une commune **dynamique** :

- Dynamique par le développement de nombreuses associations.
- Dynamique par le développement économique avec la construction courant 2024 de la future zone artisanale « Le village des artisans »
- Dynamique enfin par la poursuite de son développement démographique.

Nancras s'engage également vers la **transition écologique**, par le biais de petits gestes du quotidien ou bien en validant des zones de développement des énergies renouvelables afin de permettre, à ceux qui le souhaiteront, de produire plus facilement des énergies vertes.

Enfin, 2024 sera l'année de réalisation de notre projet phare de la mandature à savoir la **réfection de la rue de l'Aunis**. En effet, le Conseil Départemental a approuvé cette remise en état sur son budget 2024. Seul 30% de la dépense totale resteront à la charge de la commune soit environ 105 000 €.

Nous en profiterons également pour **réaménager le parvis de la Mairie** afin de sécuriser et fluidifier l'entrée et la sortie de l'école. 18 emplacements de stationnement seront recréés, tout en respectant les arbres existants et en veillant au traitement des eaux de pluie sur l'emprise du projet par l'emploi de caillebotis végétalisés sur certains emplacements. Si toutes les subventions demandées trouvent un écho positif, le reste à charge pour la commune sera de 62 000 €.

Par notre action politique, nous souhaitons préparer et adapter notre commune aux grands défis de notre temps. En premier lieu au changement climatique qui est de plus en plus perceptible. L'ensemble de ces actions tient à l'engagement de vos élus. Il tient également au travail quotidien de notre équipe d'agents municipaux, discrets mais omniprésents au service de nos concitoyens.

Certains de ceux qui ont contribué activement à la vie de notre commune nous ont, malheureusement, quittés en 2023. Je pense en particulier à Pascal ROMAIN, membre de l'équipe municipale lors de la précédente mandature et bénévole accompli s'il en est.

Je pense, également à Gilles FERCHAUD qui vient de nous quitter tout récemment, qui fut durant quelques années cantonnier et porte-drapeau des anciens combattants.

Je tiens à les remercier et leur rendre hommage.

Du fond du cœur, une nouvelle fois, je souhaite à chacune et à chacun une excellente année 2024 !

David Raffé, Maire de Nancras



C'est dans la salle des halles, en présence de nombreux Nancrassiens et d'élus que s'est déroulée la cérémonie des vœux, le vendredi 19 janvier.

De gauche à droite sur la photo :
David Raffé, Alexandre Schneider (Maire de Pont l'Abbé d'Arnoult et Conseiller départemental), Dominique Bernard (Maire de Balanzac), Lionel Durand (1er adjoint), Philippe Gachet (Maire de Ste Gemme), Christine Entem (2ème adjointe) Olivier Poulard, Aurore Michaud (Conseillers municipaux) et Gilles Grande (3ème adjoint)

RETROUVEZ TOUTES LES INFOS DE LA COMMUNE
EN TEMPS RÉEL SUR :

www.nancras.fr & PanneauPocket

Suppression de deux postes d'adjoint technique : temps incomplet

Afin de remettre à jour le tableau des effectifs, il est proposé de supprimer deux postes d'adjoints techniques à temps non complet de 17/35ème et 23/35ème.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des effectifs et dit que deux postes d'adjoints techniques sont supprimés.

Réorganisation des services entraînant modification de l'organigramme

Monsieur le Maire expose que suite à des mouvements de personnel intervenus aux services techniques et de restauration scolaire dernièrement, il a été jugé opportun de faire une réorganisation des services en modifiant les temps de travail. Il est précisé que le ménage des bâtiments communaux est à présent fait par le service de restauration scolaire et non le service technique.

Monsieur le Maire présente le tableau des effectifs actuel ainsi que l'organigramme. Il précise que le Comité Social Territorial a donné son accord.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la réorganisation des services techniques et de restauration scolaire

Délibération donnant mandat au CDG pour négocier un accord avec les organisations syndicales et lancer la consultation pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance

Il est expliqué que les collectivités territoriales seront obligées, au 1er janvier 2025, de mettre en place une convention de participation dans le domaine de la prévoyance (risques liés à l'incapacité de travail et invalidité) de leurs agents.

Le Centre de Gestion propose de lancer en 2024 une procédure de marché public. Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat.

A l'issue de cette consultation, les collectivités conserveront la liberté de signer ou non la convention de participation qui leur sera proposée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de se joindre à la convention de participation dans le domaine de la prévoyance que le CDG prévoit de conclure et de lui donner mandat pour lancer le marché public et négocier un accord avec les organisations syndicales

Définition des zones d'accélération de production des ENR (énergies renouvelables)

La loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER) demande aux Communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Elles sont proposées par les communes, pour chaque type d'énergie renouvelable. Ce ne sont pas des zones exclusives. Des projets peuvent donc être autorisés en dehors de ces zones mais ces derniers seront plus compliqués à réaliser, notamment avec la création, par le porteur de projet et à ses frais, d'un comité de projet lors de la phase de concertation.

Monsieur le Maire propose d'intégrer l'ensemble des zones habitables, villages compris, concernant l'énergie solaire photovoltaïque et thermique sur les bâtiments et ombrières.

Il précise que la définition des zones devra faire l'objet d'une concertation du public.

A l'unanimité, le Conseil Municipal arrête les propositions d'accélération telles que présentées ci-dessus et dit qu'une concertation du public sera mise en place.

Mise en ligne des rapports annuels relatifs aux prix et à la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement 2022

Ils sont téléchargeables sur le site internet d'Eau 17 : www.eau17.fr, rubrique Eau 17 à votre service / Publications.

Convention avec le SIVU Piscine de La Lande

Les enfants de l'école de Sablonceaux vont à la piscine de Saujon pendant dix séances.

La Commune prend en charge les enfants domiciliés sur Nancras, soit 7 enfants.

Le coût est de 4,72€ par élève et par séance soit un coût total de 330,40€.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les termes de la convention et s'engage à assumer la charge financière correspondant au projet pédagogique natation 2023-2024, 1er cycle

QUESTIONS DIVERSES

- Le Conseil Municipal évoque les chiens errants et les déjections canines
- Monsieur le Maire remercie les bénévoles qui ont installé les décorations de Noël dans la Commune
- Les Transports Région Nouvelle-Aquitaine refusent de faire un arrêt commun avec les lignes scolaires et la ligne 8 du car régional sur la Place de la Fontaine au motif que le temps de parcours serait dégradé.
- Madame Merlaud Sonia suggère qu'un passage piéton rue d'Oléron soit déplacé afin de faciliter le déplacement des personnes ayant des poussettes.
- L'écoulement des eaux pluviales Allée des Outardes connaît des difficultés suite aux fortes précipitations.
- Les conseillers municipaux s'inquiètent de l'état de la maison au 3 rue de l'Aunis suite aux intempéries. Cette maison s'était partiellement effondrée en 2019.
- Monsieur POULARD Olivier propose que le sens interdit rue de l'Église ne soit pas appliqué aux vélos
- La cérémonie des vœux de Monsieur le Maire est fixée au vendredi 19 janvier 2024 à 19h00.

Visite de Sarah Steyaert, championne de voile à l'école de Nancras, le 17 novembre.

Accueillir une athlète, championne de France, d'Europe, du monde et 5^{ème} au JO de Pékin, ce n'est pas rien pour les 65 élèves et l'équipe enseignante des trois classes de l'école de Nancras

L'école est génération 2024 depuis 2021. Elle accorde une place importante à la culture olympique et s'inscrit dans une dynamique sportive forte. La municipalité est toujours présente pour accompagner l'école, notamment sur les activités du challenge mais aussi pour les séquences EPS de surf, kayak et ... VOILE.

Les 30mn d' **Activité Physique Quotidienne**, au travers principalement des récréations actives, assurent un minimum de pratique physique aux élèves les jours où ils n'ont pas d'EPS (Éducation physique et sportive).

En entrant dans la classe de CM2, Sarah constate immédiatement que chaque élève porte fièrement une médaille, celle reçue suite à la participation au challenge Tom Besson en juin dernier, triathlon scolaire avec nage en mer. C'est une épreuve à laquelle il faut se préparer minutieusement lors des séances d'EPS en natation, en vélo et en course à pied.



Il est 10h30 et c'est la récréation. Tous les élèves s'y retrouvent et quelques-uns, selon un planning qu'ils élaborent en autonomie, sont reconnaissables à leur chasuble Génération 2024 et au matériel qu'ils ont été récupérer pour mettre en place des défis récré USEP : « **Durant la semaine, on s'entraîne et après on va inventer un défi qu'on enverra à l'USEP nationale** ».

Deux parcours sont mis en place tandis que quelques autres élèves sautent à la corde. La directrice comme Sarah sont entraînées dans l'aventure. Puis c'est au tour de Sarah de leur proposer de découvrir des exercices qu'elle utilise systématiquement pour réveiller son corps, avoir conscience de soi, se concentrer, s'équilibrer.

Les élèves ont préparé des questions concernant les ressentis de Sarah lors de la navigation et des compétitions. Le rapport aux autres compétiteurs lors des JO, mais aussi entre co-équipières intéressent les enfants. Sarah leur explique que pour elle, il est très important de partager, d'échanger et que c'est aussi cela qui permet d'apprendre. Ce qu'elle aime aux JO « **est que tous les sportifs du monde entier se retrouvent au même endroit pour partager leur passion du sport** ». Elle fait partie de cette grande famille.

Sarah est aussi interpellée sur des questions plus techniques « **comment tu diriges ton bateau ?** ». Elle a en face d'elles des élèves qui pratiquent des activités nautiques et qui vont bientôt participer à la transat Jacques Vabre avec le programme Virtual Regatta : le départ approche, les conseils sont précieux.

Il y a encore de nombreux doigts levés ; beaucoup de questions, mais il est temps de clore ce moment riche.



Quand Sarah quitte l'école, les élèves sont dans la cour ou avec les parents qui sont venus les chercher. Les mains s'agitent en guise d'au revoir. C'est un très beau moment qui fait du bien à Sarah qui est dans le partage et qui, malgré les contraintes du calendrier d'entraînements et de compétitions, malgré les contraintes familiales est venue ce matin à leur rencontre.

MERCI Sarah !

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



C'est sous le soleil que s'est déroulée la cérémonie du souvenir.



Comme chaque année, les enfants des écoles y ont participé en lisant la lettre de l'UFAC et en chantant en chœur la Marseillaise.

A la fin de la cérémonie, après le dépôt de gerbe, l'hommage aux morts et la minute de silence, les participants ont été conviés à un apéritif d'honneur.

C'est dans une atmosphère chaleureuse que les nancrassiens présents ont eu plaisir à se retrouver.

LA CANTINE SCOLAIRE



Après avoir fêté Halloween fin octobre, les agents de la restauration, n'ont pas manqué, comme chaque année, de décorer la cantine pour Noël.

Le goûter, composé de baguette viennoise, chocolat chaud et clémentine, a eu lieu en présence du Père Noël. Les enfants ayant tous été sages, ce dernier leur a distribué des Pères Noël en chocolat.

Nouveauté :

À partir du 2 février,
les agents de la restauration accueillent les parents
tous les 1er vendredis de chaque mois,
de 8h30 à 8h55



On se pose, on cause, et on se détend



Convivialité & Partage



Ateliers numériques



**Le 3^{ème} mardi de chaque mois à
Nancras de 14h30 à 16h30**

Prise en main ordinateur, smartphone ou
tablette, bureautique, sécurité numérique..

Inscrivez-vous

contact :

07 64 74 05 67

numérique@coeurdesaintonge.fr

Nouvelle année, bonnes résolutions

Trier nos déchets est non seulement bon pour la planète mais aussi pour notre porte-monnaie !

Le calendrier de **ramassage des ordures ménagères** a été distribué dans les boîtes à lettres et est aussi disponible sur Panneau Pocket.

Les poubelles sont à sortir **la veille au soir** de la collecte et à rentrer impérativement après le ramassage, **au plus tard le mercredi soir**.

Il est encore trop fréquent de constater des poubelles qui encombrant les trottoirs plusieurs jours de suite et empêchent les piétons de marcher.

Nota : Par impossibilité de rentrer les containers chez eux, seul un nombre limité de personnes ont obtenu le droit de les laisser au ras de leur façade.



Pour diminuer les quantités de déchets non recyclables et donc les coûts de traitement, il est recommandé de composter les biodéchets (déchets verts et déchets alimentaires).



Des **composteurs** sont mis **gratuitement à votre disposition** à la mairie. Le compost ainsi généré viendra enrichir le sol de vos jardins.

cyclad

Tous les déchets ont de l'avenir

Plus d'infos sur cyclad.org

Donnez une seconde vie aux objets usuels dont vous n'avez plus l'usage en les déposant à la déchèterie de Plassay.

La **CyclaB'Box** est une véritable pièce de vie abritant des meubles, de la vaisselle, des pièces de décoration des livres, des jouets, des équipements sportifs ou de loisirs.

Les objets en bon état sont sélectionnés et déposés par l'agent de déchetterie selon des critères prédéfinis et sont renouvelés régulièrement.

Les utilisateurs de la déchetterie peuvent choisir les objets sélectionnés dans la CyclaB'Box pour que les déchets des uns deviennent les trésors des autres.



Le piéton de Nancras ...



C'est avec amusement, pour certains peut-être, mais surtout avec effroi pour les victimes, que les nancrasiens ont découvert ce dimanche 21, au petit matin, les œuvres colorées d'artistes en mal de supports. « Artistes » nostalgiques, sans doute, des décorations de Noël enlevées depuis peu.

Suite à de nombreuses plaintes, la gendarmerie enquête.

Il est à espérer que les coupables seront trouvés et remis dans le « droit chemin » du respect d'autrui.

Si on ne compte pas les poubelles « oubliées » sur les trottoirs, les actes d'incivilités ne sont pas légion sur notre commune.

Cependant, en décembre, un footballeur en mal de ballon peut-être, avait déjà renversé deux fois de suite les sapins de Noël plantés à l'entrée de la Coudrée. Fort heureusement, nos agents municipaux ne se sont pas découragés et on remis tout en place.



Merci à tous de protéger notre environnement de village tranquille

ENFANCE & JEUNESSE

La Tribu de Nava



Accueil de Loisirs des enfants de 3 à 12 ans
Pendant les vacances scolaires

Durant les vacances d'octobre à la Tribu de Nava, les enfants ont pu se retrouver autour d'animations diverses : le Projet Educatif Artistique et Culturel, stage Hip Hop pour les plus grands a été suivi du spectacle pour le plaisir de tous !

La chasse aux bonbons d'Halloween dans les rues de la commune a encore cette année remporté un grand succès, merci aux habitants qui ont joué le jeu !

Nous vous donnons rendez-vous pour les futures vacances, en février 2024...



La Tribu de Nava – 18 Rue de l'Aunis – 17600 NANCRAS – 07 64 21 29 71
latribudenava@gmail.com - Facebook : Latribu Denava

INFORMATIONS GÉNÉRALES :



Banque Alimentaire

Distribution des produits de la Banque Alimentaire de Charente Maritime, assurée par l'association « **Saujon Solidarité** » pour le canton de Saujon
Local : 2 bis rue du Château d'Eau à **SAUJON**

CALENDRIER :

les vendredis :

9 et 23 février - 8 et 22 mars - 5 et 19 avril

Horaires d'ouverture : 15h à 18h

Les personnes venant pour la première fois doivent au préalable se présenter à la Mairie de leur lieu de résidence.



Amicale des donneurs de sang bénévoles de la côte de Beauté

POUR FAIRE UN DON DE SANG, IL FAUT :
Être âgé de 18 à 71 ans (moins un jour), peser au moins 50 kg, se munir d'une carte d'identité et prendre RDV sur : dondesang.efs.sante.fr

CALENDRIER DES COLLECTES

1er trimestre 2024

ST GEORGES DE DIDONNE

Relais de la Côte de Beauté 136 Bd de la Côte de B.

ROYAN

Gymnase Pelletan 14 Rue de Sion

SAUJON

La Salicorne 1 route de l'Ilate 17600 Saujon

BREUILLET

Salle multiculturelle Impasse des Bleuets

22 février	ROYAN	8h à 12h30
27 février	SAUJON	8h à 12h30
14 mars	ROYAN	8h à 12h30
27 mars	BREUILLET	15h à 19h
16 avril	St GEORGES DE D.	15h à 19h
18 avril	ROYAN	8h à 12h30
23 avril	SAUJON	8h à 12h30

**Pour des renseignements supplémentaires,
appelez l'EFS, site de SAINTES : 05 46 93 53**

Disponible en mairie

GUIDE DES FAMILLES

PETITE ENFANCE
Multi-accueil, relais petite enfance, halte-garderie...

ENFANCE JEUNESSE
Ecoles, collège, accueils de loisirs, locaux jeunes...

ACCES AUX DROITS ET SERVICES
France Services, ateliers numériques, Mission Locale...

RÉSEAU ENEDIS

L'ÉLAGAGE DES ARBRES EST À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété si la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne ou, si le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation.

enedis

L'élagage, un véritable enjeu pour l'acheminement d'électricité !

Nos conseils

- 1 Ne plantez pas sous les lignes. Aux abords des lignes, plantez en prenant en compte les distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité.
- 2 Soyez prévoyant, entretenez la végétation avant qu'elle ne soit trop près des lignes : 3 mètres.
- 3 Vérifiez que votre assurance « responsabilité civile » prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire.

La sécurité, une priorité !

⚠ Vous pouvez vous-même réaliser l'élagage ou faire appel à une entreprise agréée de votre choix et à vos frais, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une Déclaration de projet de Travaux et une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux. Dans certains cas, Enedis peut intervenir par mesure de sécurité.

- ✗ Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé ;
- ✗ Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes ;
- ✗ Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne ;
- ✗ Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne ;

Si un arbre menace une ligne, prévenez le service dépannage d'Enedis au **09 726 750 17**.

En cas de doute, rendez-vous sur enedis.fr

Les Délégations territoriales

Besoin d'un conseil ? Recherche d'un soutien ou d'une aide active ?

Les équipes médico-sociales des Délégations territoriales écoutent, conseillent et guident dans de nombreux domaines du quotidien.

● Les 2 grands principes

Des services publics gratuits ouverts à tous

Lieux d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement, les Délégations territoriales regroupent les services d'action sociale et médico-sociale du Département, à proximité de la population. Elles réalisent un accueil physique et téléphonique des usagers, conduisent une évaluation sociale de leur situation et proposent de nombreuses actions pour les soutenir : accompagnement social, éducatif ou médico-social, aide éducative budgétaire, accompagnement lié au logement, vers l'insertion professionnelle.

Des équipes de professionnels pour accueillir et accompagner partout en Charente-Maritime

En fonction de leurs besoins, les usagers bénéficient d'une aide ou d'un suivi médico-social individualisés et dispensés par des équipes de professionnels qualifiés, disponibles et réactifs, présentes sur tout le territoire, et soumises au secret professionnel. Les travailleurs sociaux sont organisés en équipe, ce qui offre des temps de réponses plus rapides, permet une prise en charge pluridisciplinaire et garantit une meilleure continuité du service public.

Guide disponible en mairie



Service départemental d'action sociale (SDAS)
Service de protection maternelle et infantile (PMI)
Service d'aide à l'enfance (ASE)
Service autonomie

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE



CAMPAGNE DE PIÉGEAGE 2024

Des individus présents dans les nids de frelons, seules les reines fondatrices vont survivre en se mettant en hivernage dans des endroits abrités (cave, tas de bois, isolation, charpente).

Celles-ci émergeront indéniablement aux environs de la mi-Février 2024 lorsque la douceur des températures s'installera entre 12°C et 15°C.

Aussi nous ne pouvons que vous encourager à anticiper cette résurgence et à **mettre en place des pièges sélectifs dès le 15 Février 2024**

LA LETTRE DE NOS CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

L'année 2023 aura été marquante, tant sur la scène internationale que sur le plan national avec les émeutes qui ont visé nos institutions, l'assassinat de Dominique Bernard, les tremblements de terre ou encore les inondations subies ces dernières semaines.

Dans ces épreuves, le Département garde le cap : réactivité, proximité sont nos maître-mots pour être toujours plus efficaces, à vos côtés.

Puisque l'enfance et la jeunesse sont une priorité pour nous, nous avons lancé le Plan Jeunesse. Sous l'impulsion de notre Présidente, notre volonté est de proposer aux jeunes une ouverture aux autres et au monde. A destination des jeunes Charentais-Maritimes de 9 à 29 ans, ce plan est constitué de 60 mesures pour les accompagner dans tous les aspects de leur vie : la citoyenneté, le sport et la culture, la vie quotidienne et l'éducation, la santé et la prévention. Vous pouvez retrouver toutes les actions proposées sur : plan-jeunesse17.fr

En 2024, nous poursuivrons le déploiement de ce Plan Jeunesse qui sera agrémenté de nouvelles mesures, ainsi que celui du Plan Santé, pour que l'accès aux soins soit possible partout et pour tous.

Cette année sera marquée par le début de l'arrêt progressif de la solution cuivre par l'Etat pour les communications téléphone et l'accès à internet, ce chantier devrait se terminer en 2023. Le Département avait lancé le chantier colossal du déploiement de la fibre et il arrive à son terme à point nommé.



Sur notre canton, dernièrement, nous avons inauguré le Centre d'Incendie et de Secours de Saint-Porchaire (CIS), en présence de la Présidente et du Préfet (photo ci-contre). Financé à 100% par le Département, pour un montant total de 2 531 304€, la caserne peut dès maintenant accueillir 50 sapeurs-pompiers volontaires.

Le Département soutient également les projets des communes, au titre de la revitalisation. Voici quelques exemples de projets soutenus par le Département en 2023 pour la somme de 399 183€.

Ainsi, la commune de Geay a pu réaliser l'extension de ses ateliers municipaux, Saint-Georges-des-Coteaux a pu lancer la réhabilitation de bâtiments communaux qui accueilleront l'accueil périscolaire et des salles associatives. Sainte-Gemme a reçu une subvention pour la réfection de la toiture de la classe de maternelle et le remplacement des ouvertures de la salle

de classe.

Le Département est maître d'ouvrage des travaux d'aménagement sécuritaire de la rue de l'Aunis à Nancras. Les éclairages des bâtiments communaux de Soullignottes ont été remplacés par des LED ; sur la commune de Plassay, le Département a participé aux aménagements paysagers et à la pose de mobilier urbain à proximité de la salle des fêtes.

Nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année 2023, et un excellent début d'année 2024 à vous et à tous ceux que vous aimez.



Brigitte SEGUIN

Conseillère départementale
brigitte.seguin@charente-maritime.fr



Alexandre SCHNEIDER

Conseiller départemental - Maire de Pont-l'Abbé-d'Arnoult
alexandre.schneider@charente-maritime.fr

#SNU2024 POUR MOI, POUR LES AUTRES, POUR LA FRANCE.

Vous avez entre 15 et 17 ans en 2024
Rejoignez l'équipe SNU

snu.gouv.fr



POURQUOI S'ENGAGER ?

- Agir très concrètement pour une société plus solidaire
- Vivre une expérience humaine collective
- Être utile aux autres
- Connaître les formes d'engagement
- Donner du sens à votre action



Pour
en savoir plus,
rendez-vous sur
snu.gouv.fr
#SNU2024

90 000 jeunes l'ont déjà vécu !

9 participants sur 10
sont satisfaits de leur séjour de cohésion*.

VIE ASSOCIATIVE

ÉLOISES DE NANCRAS

Cette fin d'année a vu notre groupe danser deux fois au musée de Saint-Pierre d'Oléron au mois de septembre.

Notre groupe a accueilli l'AG de sa fédération Anjou, Poitou, Saintonge, Guyane, Antilles et Mascarène à Nancras pour la journée du 7 octobre. Des rencontres mensuelles fédérales sont prévues, dans le but de pouvoir se rencontrer de façon conviviale, mais aussi de travailler et de préparer un festival pour la Pentecôte à Marseille lors de l'AG de l'IGF (folklore international).

Novembre a laissé place à un spectacle en maison de retraite et au travail de la musique.

Quant à décembre, nous avons accueilli le Père Noël lors de notre marché de Noël le 10 décembre dans le parc de la mairie.

Le 27 décembre fût l'occasion de finir l'année en spectacle à la maison de retraite et de Saint Porchaire.



Le travail des coiffes a pris également un moment important de notre activité. Nous avons pu reproduire un coiffis de Marennes que nous pouvons maintenant présenter lors de nos spectacles.

Notre planning, 2024 se remplit déjà, entre rencontres fédérales, maisons de retraite, fête des mimosas,... Etc.



Toutes les Eloises vous souhaitent une bonne et heureuse année 2024.

VIE ASSOCIATIVE

GRANDE CAUSE NATIONALE

30'JUGE!

CHAQUE JOUR

Ensemble, se rassembler autour du sport

« Le sport peut être l'une des plus fantastiques sources d'épanouissement, de bien-être et de cohésion sociale.

L'activité physique et sportive est la meilleure solution en prévention. Pratiquer une activité physique régulière diminue les risques de développer une pathologie chronique de 20 à 30% (infarctus, AVC, Alzheimer, cancer...). Aux côtés d'autres traitements classiques, elle est fondamentale pour combattre toutes les pathologies. Elle est le meilleur des « médicaments » pour combattre le stress et la dépression »

Pas toujours facile de se décider à bouger seul ... rejoignez nous !

MARCHE - RANDONNÉE

Le samedi matin



GYM DOUCE - GYM RENFO

Le lundi soir : 17h45 et 19h



YOGA

Le mercredi et le vendredi soir



Si vous souhaitez créer de nouvelles activités, sportives ou culturelles, n'hésitez pas à nous en faire part.

06 12 31 54 86 - www.facebook.com/foyerruralnancras/

LE FOYER RURAL, un lieu chaleureux de notre village

AMICALE PÉTANQUE NANCRESSIENNE

Après une année d'activités, votre club de pétanque, l'APN, se porte bien. Une année pleine avec concours, championnats vétérans et toutes catégories ainsi qu'une brocante estivale positive, même s'il faudra améliorer quelques points d'organisation.

L'assemblée générale du club a eu lieu courant Novembre et a révélé une association saine financièrement et qui repart avec un conseil d'administration renforcé par de nouveaux membres, passant de 5 membres à 10, ce qui permettra notamment de proposer plus de manifestations.

Le club a pour objectif principal de redynamiser les ouvertures en semaine pour accueillir davantage de Nancressiennes et Nancressiens, jeunes et moins jeunes pour que chacun puisse passer des après-midis sympathiques et profiter du cadre de nos terrains enviés par beaucoup de clubs.



Les terrains sont ouverts tous les mardis et vendredis à partir de 14h. Alors n'hésitez pas, venez nous rejoindre.

Les concours, ouverts à tous, reprendront courant février les vendredis après-midi.

Pour de plus amples informations, contacter notre secrétaire Arnaud MAGNY au 06.98.34.53.47

Nous avons finalisé cette année par un repas festif dans la joie et la bonne humeur.



LE COMITÉ DE RÉDACTION

Christine ENTEM,

Adeline MONTUS, Gaëlle LAURENT

VOUS SOUHAITE UNE BELLE ANNÉE 2024